



# **PLAN REGIONAL AGRICULTURE DURABLE**

## **DES PAYS DE LA LOIRE**

### **Enjeux et actions**

## Fiches actions PRAD des Pays de la Loire

Version du 26 mars 2012

***Version non exhaustive, amenée à évoluer durant la durée du PRAD en fonction notamment des évolutions réglementaires, économiques, environnementales.***

Dans le but d'apporter une réponse efficace et ambitieuse aux enjeux évoqués, les principales orientations du PRAD ligérien s'articulent autour de 4 axes, 16 enjeux et 57 nouvelles sous-actions à mettre en œuvre dès 2012 si possible. 15 sous-actions en annexe pourront être intégrées dès que les objectifs, modalités et financements seront définis.

Rappel des 4 axes régionaux :

- **Inscrire durablement l'agriculture et l'agroalimentaire dans les territoires** en renouvelant le tissu régional des entreprises agricoles et agroalimentaires ; en favorisant la gestion rationnelle et équilibrée de l'espace ; en intégrant les conséquences du réchauffement climatique : contribution à une meilleure gestion de l'eau, à la préservation et la restauration de la qualité de l'eau, au maintien de la biodiversité et des paysages par l'amélioration des pratiques et le développement de programmes d'actions concertés ; en favorisant le développement de l'emploi et de la formation et en améliorant les conditions de travail des salariés et en incitant les entreprises tentées de se déplacer vers les bassins de consommation, à rester près des bassins d'approvisionnement.
- **Renforcer la compétitivité du secteur en amont et en aval dans le respect des milieux naturels** en améliorant la viabilité économique des exploitations tout en assurant leurs performances environnementales : par l'optimisation et la modernisation des outils de production (exploitations agricoles et IAA) ; par la maîtrise des coûts de production ; par les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable ; par la participation à la réduction des gaz à effet de serre ; en préservant la qualité des sols ; en soutenant les systèmes de production et les projets territoriaux favorables à la préservation de la biodiversité et des milieux ; en réalisant des études prospectives et de marchés permettant d'anticiper les évolutions.
- **Garantir et promouvoir une alimentation sûre et de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs ligériens**, par l'investissement de tous les segments de création de richesse, notamment *via* l'innovation ; par l'anticipation des besoins futurs des consommateurs ; par le développement de nouveaux créneaux de marché et la valorisation de l'image et de la qualité des produits ; en renforçant la structuration des filières.
- **Faciliter l'adaptation de l'agriculture ligérienne aux changements (climatiques, économiques...) et accompagner ses évolutions**, en encourageant la recherche et le développement sur les principaux enjeux régionaux ; en fournissant des outils prospectifs pour éclairer les décisions ; en portant à connaissance les données publiques et en favorisant l'échange d'information ; en améliorant l'adéquation de la formation aux nouveaux enjeux.

## Enjeu 1 : Inscrire durablement l'agriculture et l'agroalimentaire dans les territoires

Afin de pérenniser le potentiel agricole de la région, il s'agit de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, faciliter la transmission des exploitations, renforcer le suivi et la formation des exploitants, ainsi que l'attractivité du métier d'agriculteur.

### Les actions à poursuivre :

- Dotation Jeune Agriculteur, prêts bonifiés, soutien des investissements
- Aide aux Points Info Installation
- Aides au bail, soutien au RDI (Répertoire Départ Installation) et participation au frais d'audits en faveur des cédants
- Aide au repérage des exploitations à céder, sensibilisation des futurs cédants à la transmission et diagnostics des exploitations
- animation/structuration des filières (végétales, animales – dont cheval, agriculture biologique)
- Aide aux actions de communication et d'animation
- Soutien aux investissements des CUMA
- Soutien à la formation (environnement, socio-économie, hygiène et sécurité au travail, qualité des produits et des productions)

### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

#### Action 1 : Assurer le renouvellement des exploitations agricoles

Action n°	<b>1</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des exploitations agricoles
<b>Sous-action n°1.1</b>	<b>Adapter et optimiser les soutiens de la politique agricole commune et les interventions de l'Etat en faveur de l'installation.</b>
Objectif	Appropriation régionale et développement de l'outil national « installagri.net » Mise en place d'un observatoire régional multipartenarial afin de favoriser la diffusion de l'information, de la connaissance et des données sur l'installation, la transmission et la cessation en agriculture sur la région.
Description de l'action	Mettre à disposition des décideurs et acteurs du territoire les indicateurs dont ils ont besoin (tableaux de bord, cartographie... à l'échelle des différents territoires), mettre à jour une base de données régionale partagée avec l'ensemble des partenaires pouvant permettre la réalisation d'études prospectives.

Pilote(s)	Pôle installation-transmission CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, DDT(M), MSA, Conseil régional, Centres de gestion
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture (FICIA), collectivités
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Nombre de journées d'échange organisées - Nombre d'installations aidées - Taux de renouvellement (nb installations/nb départs)

Action n°	<b>1</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des exploitations agricoles
<b>Sous-action n°1.2</b>	<b>Réaliser une étude sur les attentes et besoins des cédants en termes d'accompagnement et définir un plan d'action.</b>
Objectif	Favoriser la transmission des exploitations.
Description de l'action	Initier une étude sur les attentes et besoins des cédants en terme d'accompagnement afin de favoriser la transmission des exploitations et de ce fait le renouvellement des exploitations agricoles.
Pilote(s)	Pôle installation-transmission CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, DDT(M), syndicats agricoles
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture (FICIA), collectivités
Calendrier de réalisation	2012-2013
Indicateurs de réalisation	Conclusions de l'étude et plan d'action

Action n°	<b>1</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des exploitations agricoles
<b>Sous-action n°1.3</b>	<b>Engager un travail sur les statuts en agriculture pour faciliter la transmission du capital productif</b>
Objectif	Faciliter la reprise des exploitations à fort capital et limiter les garanties personnelles lors des installations/reprises.
Description de l'action	Mise en place d'un comité de pilotage dans le cadre du CRI chargé d'analyser les systèmes de garantie existants, les freins éventuels à leur utilisation, évaluer la faisabilité d'un fonds dédié et la possibilité d'attirer des capitaux extérieurs... Voir exemple de la zone horticole du Rocher (Champigné-49)
Pilote(s)	DRAAF

Principaux partenaires	CA PDL, banques, OSEO, Conseil régional, Centres de gestion, DDT(M), syndicats agricoles représentatifs
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture (FICIA), collectivités locales ?
Calendrier de réalisation	2012
Indicateurs de réalisation	A définir

Action n°	<b>1</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des exploitations agricoles
<b>Sous-action n°1.4</b>	<b>Renforcer le suivi post-installation, en l'adaptant notamment aux spécificités du projet.</b>
Objectif	Permettre aux jeunes installés de s'approprier leur PDE et consolider leur activité.
Description de l'action	Renforcer les compétences des jeunes agriculteurs sur des thématiques telles que la gestion de l'entreprise, l'analyse économique, l'organisation du travail, les techniques de productions ou environnementales.
Pilote(s)	Pôle installation-transmission CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, VIVEA, syndicats agricoles
Moyens financiers ou humains	FEADER (DRDR 2012-2013 et sous réserve programmation 2014-2020)
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations proposées</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Indicateur qualitatif : Nombre de stagiaires satisfaits des formations suivies/nombre de participants total</li> </ul>

Action n°	<b>1</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des exploitations agricoles
<b>Sous-action n°1.5</b>	<b>Développer les formations GRH et management, notamment dans les exploitations qui emploient des saisonniers.</b>
Objectif	Améliorer l'accueil et le management des saisonniers en exploitations agricoles afin de fidéliser ces salariés, améliorer leurs conditions de travail et leurs compétences. Encourager les formations multisectorielles de façon à transformer les saisonniers en salariés partagés.
Description de l'action	Formations RH (recrutement, droit du travail, accueil et organisation du travail, management...)

Pilote(s)	DRAAF, VIVEA
Principaux partenaires	DRAAF, AREFA, partenaires sociaux (CPRE), syndicats agricoles
Moyens financiers ou humains	FEADER (DRDR 2012-2013 et sous réserve programmation 2014-2020)
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations proposées</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Indicateur qualitatif : Nombre de stagiaires satisfaits des formations suivies/nombre de participants total</li> </ul>

Action n°	<b>1</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des exploitations agricoles
<b>Sous-action n°1.6</b>	<b>Maintenir le potentiel de formation en adéquation avec les besoins des filières.</b>
Objectif	Adapter la formation initiale aux besoins des filières dans le champ des compétences partagées avec le Conseil régional
Description de l'action	<p>Faire évoluer l'offre de formation initiale par la voie scolaire et l'apprentissage, notamment dans les secteurs prioritaires (IAA, production agricole) et renforcer le maillage territorial (mise en réseau des établissements).</p> <p>Encourager les formations multi-sectorielles de façon à transformer les saisonniers en salariés partagés.</p>
Pilote(s)	DRAAF, FAFSEA, AREFA
Principaux partenaires	CA PDL, partenaires sociaux (CPRE), conseil régional
Moyens financiers ou humains	MAAPRAT et Conseil régional
Calendrier de réalisation	Voir CPRDFP (contrat de plan régional de développement des formations professionnelles) et PREA (projet régional de l'enseignement agricole)
Indicateurs de réalisation	A définir

## Action 2 : Assurer le renouvellement des actifs en exploitations agricoles et en IAA

Dans un contexte de fortes mutations économiques, les ressources humaines constituent l'un des principaux atouts des entreprises. Confrontés à une compétitivité de plus en plus intense, celles-ci se doivent d'être en mouvement, constamment s'adapter et accompagner leurs transitions professionnelles.

Le principal enjeu régional est l'amélioration de l'attractivité de l'emploi pour satisfaire les besoins des IAA et des exploitations agricoles. Pour cela, il est nécessaire de développer les compétences et agir sur les parcours professionnels, pérenniser et sécuriser les emplois, améliorer la santé et la sécurité au travail.

### Les actions à poursuivre :

- Charte IAA
- Actions LIGERIAA / Coop de France Ouest sur la l'attractivité des métiers, l'emploi et la formation dans les IAA régionales
- Communiquer sur les métiers de l'agriculture auprès des scolaires, des adultes en reconversion, du grand public (actions de promotion des métiers du réseau AREFA/ADEFA, des chambres d'agriculture et des organisations professionnelles)
- Renforcer l'identification et la mise en relation des offres et demandes d'emploi (conforter les Bourses de l'emploi ADEFA, développer les partenariats avec les SPE et acteurs de l'emploi)
- Formation initiale
- Soutien aux expérimentations d'emploi partagé au travers des groupements d'employeurs

### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

Action n°	<b>2</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des actifs en exploitations agricoles et en IAA
<b>Sous-action n°2.1</b>	<b>Renforcer les partenariats entre acteurs de l'emploi</b>
Objectif	Améliorer l'adéquation entre offre et demande d'emplois et anticiper les besoins en emplois et en compétences, mutualisation des actions en faveur de l'emploi agricole.
Description de l'action	Soutenir le travail de veille, mise en place d'un observatoire sur l'emploi salarié en production agricole, puis prospective sur les besoins en actifs salariés et en compétences dans les secteurs de la production agricole, ruralité... Monter des passerelles entre acteurs et jouer sur les similitudes de parcours. Accord cadre entre les structures emploi, notamment AREFA et Pôle Emploi.
Pilote(s)	DRAAF, AREFA
Principaux partenaires	partenaires sociaux (CPRE), chambres de métiers...
Moyens financiers ou humains	MAAPRAT (compte affectation spéciale « développement agricole et rural »), DIRECCTE, Pôle Emploi

Calendrier de réalisation	2012
Indicateurs de réalisation	A définir

Action n°	<b>2</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des actifs en exploitations agricoles et en IAA
<b>Sous-action n°2.2</b>	<b>Renforcer la communication sur les métiers et favoriser l'accès des demandeurs d'emploi</b>
Objectif	Favoriser l'attractivité des métiers auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi.
Description de l'action	Création de portail web et de sites internet, réalisation de programmes courts sur les métiers, mise en place de plateformes régionale et départementale intégrant tous les acteurs, bourses à l'emploi, animation au sein des collèges, formation et mise en place « d'ambassadeurs » (salariés pouvant parler de leur expérience). Renforcement du dispositif ADEMA (Accès des Demandeurs d'Emploi aux Métiers Agricoles) : accueil et accompagnement en centres de formation axés sur la découverte d'une diversité de métiers agricoles, immersion professionnelle de plusieurs semaines autour d'un métier agricole choisi, retour en centre de formation pour un bilan et construction d'un projet professionnel.
Pilote(s)	CA PDL, DRAAF, AREFA, LIGERIAA, FAFSEA
Principaux partenaires	partenaires sociaux (CPRE)
Moyens financiers ou humains	MAAPRAT (compte affectation spéciale « développement agricole et rural »), DRAAF, DIRECCTE, FAFSEA
Calendrier de réalisation	2012
Indicateurs de réalisation	A définir

Action n°	<b>2</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des actifs en exploitations agricoles et en IAA
<b>Sous-action n°2.3</b>	<b>Renforcer la formation des salariés</b>
Objectif	Caler la formation sur le développement professionnel, sécuriser les parcours professionnels par la formation continue ; sécuriser les emplois.
Description de l'action	Améliorer la classification des actifs et accroître la reconnaissance de leurs compétences, anticiper les



	mutations économiques, développer l'emploi qualifié, améliorer l'accès à la formation professionnelle continue des bas niveaux de qualification (BNQ) des jeunes et des travailleurs vieillissants
Pilote(s)	DRAAF/DIRECCTE, FAFSEA, OPCALIM
Principaux partenaires	partenaires sociaux (CPRE)
Moyens financiers ou humains	DRAAF/DIRECCTE, FAFSEA, OPCALIM (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) et charte IAA)
Calendrier de réalisation	phase 2012/2014
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations proposées</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Indicateur qualitatif : nombre de stagiaires satisfaits des formations suivies/nombre de participants total</li> </ul>

Action n°	<b>2</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des actifs en exploitations agricoles et en IAA
<b>Sous-action n°2.4</b>	<b>Encourager l'emploi partagé au travers des groupements d'employeurs (sectoriels ou multisectoriels)</b>
Objectif	Soutenir les projets d'emploi partagé et le développement des chartes de l'emploi saisonnier.
Description de l'action	Diffusion de la charte, évaluation et transférabilité, identification des freins à l'emploi, pérennisation des emplois saisonniers et amélioration de l'emploi partagé par les groupements d'employeurs, mise en réseau des groupements d'employeurs pour une mutualisation des compétences et du territoire.
Pilote(s)	DRAAF, AREFA
Principaux partenaires	Collectivités, DDT(M), FRGE, partenaires sociaux (CPRE)
Moyens financiers ou humains	FEADER (DRDR 2007-2013 et sous réserve de disponibilités axe 3 et programmation 2014-2020), MAAPRAT (compte affectation spéciale « développement agricole et rural »), FAFSEA
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de groupements d'employeurs soutenus</li> <li>- Nombre d'emplois créés ou pérennisés</li> </ul>

### Action 3 : Limiter la perte de surfaces agricoles

La disparition du foncier agricole est une des préoccupations majeures du monde rural. Afin d'enrayer ce phénomène qui inquiète les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, associations environnementales, etc), des axes d'action sont proposés, centrés sur une politique volontariste de réduction de l'artificialisation du foncier agricole au niveau régional et au niveau des SCOT.

#### Les actions à poursuivre :

- Objectif national de baisse du rythme de la consommation des surfaces agricoles de 50% d'ici 2020. Mise en place d'un observatoire national.
- Mise en place des commissions départementales de la consommation des espaces agricoles. Exigences « Grenelle » en matière de densités de logement, de contenu des documents d'urbanisme SCOT et PLU avec analyse rétrospective de la consommation d'espaces agricole, obligation de justifier les objectifs chiffrés de changement d'usage des surfaces agricoles
- Mise en place d'une taxe sur la cession à titre onéreux de terrains nus rendus constructibles créée par la LMAP et destinée à un fonds pour l'installation des jeunes agriculteurs, inscrit au budget de l'ASP.
- Démarches de collectivités territoriales pour mise en place de zone agricole protégée (ZAP) et de périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains (PEAN)
- Échanges parcellaires (initiative individuelle)

#### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

Action n°	<b>3</b>
Libellé de l'action	Limiter la perte de surfaces agricoles
<b>Sous-action n°3.1</b>	<b>Augmenter le niveau d'exigence des différents documents d'urbanisme (dans le cadre de la réglementation)</b>
Objectif	Objectiver et justifier les besoins d'artificialisation des sols.
Description de l'action	Les lois « Grenelle » augmentent le niveau d'exigence des SCOT, qui seront généralisés en 2017, en demandant notamment une analyse rétrospective de la consommation d'espaces agricole et une justification des objectifs chiffrés de changement d'usage des surfaces agricoles. Favoriser le dialogue entre les acteurs.
Pilote(s)	DREAL, DDT(M)
Principaux partenaires	Collectivités, DRAAF, CA PDL
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Evolution du % de perte de surface agricole

Action n°	<b>3</b>
Libellé de l'action	Limitier la perte de surfaces agricoles
<b>Sous-action n°3.2</b>	<b>Favoriser l'application stricte des principes « éviter-réduire-compenser » dans le cadre des projets d'infrastructures, d'habitat et de développement économique, en limitant à la fois la dette écologique et la dette économique agricole liées au projet (autant liée à l'emprise du projet qu'à l'importance des mesures de compensation écologique).</b>
Objectif	Trouver un compromis acceptable vis-à-vis de l'environnement et de la production agricole.
Description de l'action	Travailler à des principes partagés visant à limiter l'impact des projets sur l'agriculture, autant dans le choix de l'emprise et de la nature du projet que dans la compensation de sa dette écologique. Principes en matière de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication de la Profession agricoles et des agriculteurs impactés, directement et indirectement (compensation), tout au long du processus,</li> <li>- Prise en compte et limitation des impacts sur l'agriculture,</li> <li>- Nature et proportion des mesures compensatrices écologiques,</li> <li>- Nature et proportion des compensations économiques agricoles.</li> </ul>
Pilote(s)	DREAL, CA PDL, DDT(M)
Principaux partenaires	Collectivités, DRAAF, SAFER
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	2012
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Guide pratique</li> <li>- Principes à intégrer dans les chartes départementales agricultures et urbanisme</li> <li>- Protocole régional ?</li> </ul>

Action n°	<b>3</b>
Libellé de l'action	Limitier la perte de surfaces agricoles
<b>Sous-action n°3.3</b>	<b>Favoriser la veille foncière et des activités agricoles (transmission...) par les collectivités ou du Conservatoire du Littoral en matière de zones agricoles dans les zones humides et dans la bande littorale.</b>
Objectif	Mesurer et localiser les changements d'usages du foncier agricole, en cours ou à venir, et permettre aux collectivités d'engager une démarche territoriale de gestion foncière, par l'acquisition de parcelles sans repreneur agricole (accès à l'information), et/ou des démarches collectives d'échanges parcellaires (voir autre fiche action).

Description de l'action	Organiser un observatoire, au niveau régional, au sein de la COREAM sur l'utilisation du foncier et sur les mesures de protection et appuyer les dispositifs locaux de veille entre autres en participant aux frais de veille foncière que les collectivités sous-traitent à la SAFER.
Pilote(s)	DREAL et DRAAF
Principaux partenaires	Collectivités, DDT(M), AELB, SAFER, Conservatoires, CA PDL, OPA
Moyens financiers ou humains	FEADER (DRDR 2007-2013 avec élargissement de la mesure 341B et sous réserve programmation 2014-2020), AELB
Calendrier de réalisation	A partir de 2012
Indicateurs de réalisation	- Bilan régional annuel public de la consommation d'espaces agricoles

Action n°	<b>3</b>
Libellé de l'action	Limiter la perte de surfaces agricoles
<b>Sous-action n°3.4</b>	<b>Sensibiliser les élus des différents niveaux territoriaux</b>
Objectif	Faire prendre conscience de la nécessité et de l'urgence de préserver les surfaces agricoles dans notre région et montrer que les choix d'urbanisation peuvent être plus ou moins consommateurs d'espace.
Description de l'action	Au-delà des porter à connaissance déjà réalisés en DDT(M), prévoir des interventions à destination des maires, des membres des CDCEA, des bureaux d'études, autres relais vers les citoyens...
Pilote(s)	DREAL, DDT(M) et DRAAF
Principaux partenaires	Collectivités, DRAAF, CA PDL, associations
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Nombre d'interventions réalisées

Action n°	<b>3</b>
Libellé de l'action	Limiter la perte de surfaces agricoles
<b>Sous-action n°3.5</b>	<b>Fixer et suivre un objectif régional précis par rapport à la préservation de l'espace et des paysages</b>
Objectif	Limiter l'artificialisation des terres agricoles afin de garantir un potentiel de production et des paysages économiquement valorisés par ailleurs.

Description de l'action	<p>Fixer un objectif régional (qui n'est pas forcément celui fixé au niveau national) en concertation avec les collectivités locales pour concilier les besoins en logements, en infrastructures et en surfaces agricoles et naturelles de la région.</p> <p>Constituer et réunir annuellement une conférence des acteurs pour suivre un tableau de bord d'indicateurs sur la dynamique de consommation de foncier agricole et ses déterminants (habitat, activités économiques, infrastructures...), pour échanger sur les actions et bonnes pratiques, pour porter à connaissances les évolutions réglementaires...</p>
Pilote(s)	DREAL et DRAAF
Principaux partenaires	Collectivités, DDT(M), CA PDL, syndicats agricoles, associations
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	2012
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction de la position régionale</li> <li>- Diffusion à l'ensemble des services de l'Etat travaillant sur le foncier</li> </ul>

## Action 4 : améliorer la gestion quantitative de l'eau

Les enjeux régionaux sont le développement des économies d'eau et une meilleure efficacité des usages, en particulier dans les zones déficitaires, ainsi que l'amélioration de la disponibilité en eau, dans le respect des objectifs du SDAGE, notamment ceux relatifs aux débits d'étiage et aux autres enjeux tels que la préservation des zones humides.

Cette action doit ainsi permettre d'accompagner l'agriculture dans son adaptation aux changements climatiques, et en particulier à la raréfaction de la ressource en eau en période estivale.

### Les actions à poursuivre :

- 1- d'ordre réglementaire : déclaration ou autorisation des prélèvements, mise en place de la gestion collective et des volumes prélevables dans les ZRE, conditionnalité BCAE « prélèvement pour l'irrigation » (moyens d'évaluation de volumes prélevés notamment) ;
- 2- d'ordre incitatif : diffusion des outils de pilotage de l'irrigation, soutien financier à la construction de retenues de substitution.

### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

#### **Mettre en œuvre le plan d'adaptation de la gestion de l'eau : soutien à la création de retenues et à l'adaptation des cultures.**

Dans la perspective du changement climatique, qui se traduira par un accroissement des besoins en eau des plantes et une tension plus forte sur les ressources, il importe de mettre en place un plan d'action permettant de sécuriser l'irrigation tout en réduisant la pression sur la ressource dans les secteurs en déficit.

Ce plan à 5 ans se décompose en deux volets :

- **Un volet retenues** dont l'objectif est de mieux assurer l'équilibre entre les besoins de l'irrigation et les ressources disponibles. Il s'agit de soutenir la construction de retenues supplémentaires, dès lors qu'elles ne conduisent pas à une remise en cause des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau.

Ce volet prévoit en particulier :

- une extension, par voie législative, des compétences des chambres d'agriculture afin de leur permettre d'assurer la maîtrise d'ouvrage des retenues d'eau.
- un examen des conditions juridiques dans lesquelles les recours contre les retenues d'eau ne seraient plus possibles après leurs mises en service.

**Au-delà des actions relevant du niveau national, il convient de préciser en région les secteurs et conditions de faisabilité technico-économiques pour le développement de ces nouvelles retenues.**

- **Un volet meilleure utilisation de l'eau**, qui consiste à mettre en œuvre la réduction des volumes d'eau prélevés sur 14 000 hectares, en implantant des cultures plus économes en eau.

La construction de retenues d'eau supplémentaires fait partie des actions à soutenir dans la mesure où elle permet de sécuriser l'approvisionnement en eau et donc la production agricole, et de réduire la pression sur la ressource pendant l'étiage.

Afin de limiter les prélèvements d'eau en période d'étiage et plus généralement les pressions sur le milieu, l'aide à l'émergence des projets de retenues portera sur les projets ne conduisant pas à une remise en cause des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau et sera ciblée en priorité sur :

- les projets de retenues d'eau remplies en période de hautes eaux. Il s'agit en particulier des retenues de substitution situées en dehors des cours d'eau ;
- les projets de retenues dans les bassins à écart important, c'est à dire les bassins pour lesquels l'écart entre le volume prélevé et le volume prélevable est supérieur à 30% ;
- les projets sur les bassins engagés par ailleurs dans une réduction des volumes d'eau consommés.

Les projets de retenues d'eau collectives peuvent bénéficier d'aides publiques (Agences de l'eau, FEADER, MAAPRAT et collectivités).

Action n°	<b>4</b>
Libellé de l'action	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
<b>Sous-action n°4.1</b>	<b>Développer l'usage de variétés et assolements plus économes en eau</b>
Description de l'action	<p>Favoriser la diffusion de variétés et cultures moins « gourmandes » en eau, de techniques culturales et rotations favorisant la vie du sol et la rétention d'eau, le développement des filières adaptées (semences, alimentation animale, nouveaux débouchés...)</p> <p>Action de recherche appliquée dans le cadre de l'AAP conseil régional : Projet PEREL (Pérenniser l'élevage ruminant en Pays de la Loire).</p> <p>Action de diffusion synthèse des résultats d'expériences conduites en région sur des variétés, cultures et/ou systèmes fourragers économes en eau (résultats techniques, économiques et environnementaux) ; création d'un outil d'aide à la décision pour les irrigants afin d'orienter le choix des cultures au regard de la disponibilité de la ressource et d'un guide à destination des agriculteurs..</p>
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	Coopératives et IAA, instituts techniques, instituts de recherche et d'enseignement supérieur, CAB, DRAAF, DREAL et AELB, conseil régional ?
Moyens financiers ou humains	MAE mobilisables sur 2013 pour le développement de légumineuses économes ou de cultures en sec (FEADER + crédits MAAP, AELB) Conseil régional – projet PEREL (si dossier accepté)
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- nombre de contrats MAE engagés/an - Guide

Action n°	<b>4</b>
Libellé de l'action	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
<b>Sous-action n°4.2</b>	<b>Soutien à l'amélioration des équipements et au pilotage de l'irrigation</b>
Description de l'action	Evaluer les marges de progrès et les coûts afférents pour l'amélioration des équipements existants ; Favoriser le développement de ces techniques et outils de pilotage.
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	AELB, DRAAF, instituts techniques, Conseil régional ?
Moyens financiers ou humains	MAAPRAT, FEADER, AELB, Conseil régional ?
Calendrier de réalisation	2012-2013
Indicateurs de réalisation	- compte rendu d'évaluation

Action n°	<b>4</b>
Libellé de l'action	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
<b>Sous-action n°4.3</b>	<b>Favoriser la substitution des prélèvements estivaux en vue d'améliorer la gestion de l'eau dans les zones déficitaires, en complément des actions en faveur des économies d'eau</b>
Description de l'action	Accompagner la récupération des eaux de pluie pour certains usages tels que le lavage des bâtiments. Accompagner financièrement les études de faisabilité et la construction de retenues de substitution, dans le cadre d'approches collectives.
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	CA PDL, AELB, DREAL, DDT(M), collectivités ?
Moyens financiers ou humains	FEADER : DRDR 2012-2013 et sous réserve programme 2014-2020 + AELB + collectivités locales
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- nombre de projets accompagnés/an - volumes d'eau économisés/substitués



Action n°	<b>4</b>
Libellé de l'action	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
<b>Sous-action n°4.4</b>	<b>Définir les conditions d'une optimisation des volumes d'eau disponibles pour l'irrigation, dans le respect des objectifs du SDAGE</b>
Objectif	Définir les conditions technico-économiques et environnementales d'une augmentation des volumes d'eau disponibles pour l'irrigation, dans le respect des objectifs du SDAGE, et accompagner les agriculteurs sur les secteurs où la création de nouveaux stockages est possible, conjointement à des mesures d'optimisation de l'efficience de l'eau.
Description de l'action	Définir les conditions de faisabilité technico-économiques de nouveaux stockages (conditions de rentabilité de l'investissement selon les systèmes de production) comparées aux différentes voies d'économies d'eau A partir de ces éléments, élaborer et diffuser un guide à l'attention des conseillers agricoles pour l'accompagnement des agriculteurs dans leur projet relatif à la gestion de l'eau, prenant en compte les 2 volets du plan national : pratiques culturales et accès à l'irrigation.
Pilote(s)	DRAAF, et DREAL
Principaux partenaires	AELB, DDT(M), CA PDL
Moyens financiers ou humains	Groupe de travail Financement à préciser
Calendrier de réalisation	2012-2013
Indicateurs de réalisation	- stratégie régionale - guide régional

Action n°	<b>4</b>
Libellé de l'action	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
<b>Sous-action n°4.5</b>	<b>Etudier les différentes voies de sécurisation des systèmes fourragers</b>
Description de l'action	Accompagner des études/réflexions sur le sujet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'ordre général : évaluation des potentiels des fourrages plus économes (itinéraires culturaux, performances techniques, économiques et environnementales), évaluation de la pertinence technique, économique et environnementale de l'irrigation des prairies ...</li> <li>- ou pour des projets individuels.</li> <li>- Action de Recherche appliqué dans le cadre du projet PEREL (Pérenniser l'élevage ruminant)</li> </ul>
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	Instituts techniques, CAB, DRAAF, Conseil régional, AELB, DREAL, DDT(M), FRCIVAM

Moyens financiers ou humains	CR – projet PEREL (si dossier accepté)
Calendrier de réalisation	2012-2013
Indicateurs de réalisation	- nombre d'études/projets accompagnés

Action n°	<b>4</b>
Libellé de l'action	Améliorer la gestion quantitative de l'eau
<b>Sous-action n°4.6</b>	<b>Etudier la possibilité de la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation dans le respect des normes sanitaires</b>
Description de l'action	<p>Comparer les volumes d'eaux usées traitées et leur localisation aux besoins d'irrigation pour identifier les secteurs potentiellement concernés.</p> <p>Création d'un guide régional de création de réserve intégrant les aspects réglementaires avec un particulier sur la valorisation partenariale des bassins à usage multiple (bassin d'écrêtement de crue, eau des STEP, bassin de pêche ...) dans le cadre du projet PERELE.</p>
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, DREAL, AELB, ARS, Conseil régional des Equidés, Conseil régional ?
Moyens financiers ou humains	AELB ? DRAAF ? Conseil régional (si dossier PEREL accepté)
Calendrier de réalisation	2012-2013
Indicateurs de réalisation	- compte rendu d'évaluation - propositions d'actions

## Action 5 : Concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau

L'enjeu régional est de poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau, conformément au programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), relatives aux nitrates, aux produits phytosanitaires et au phosphore.

### Les actions à poursuivre :

- Réglementation : programmes d'action nitrates, arrêtés fossés, conditionnalité des aides... ;
- Programmes d'actions volontaires ciblés sur des aires d'alimentation de captages retenus dans le cadre du Grenelle de l'environnement (17 sur 35) et bassins versants prioritaires, mobilisant notamment les MAE et les aides aux investissements (PVE) ;
- Soutien aux systèmes économes en intrants, notamment aux systèmes herbagers : PHAE, MAE SFEI, MAET en faveur de la conversion à l'AB
- Soutien à l'adoption de pratiques économes via les MAE T
- Soutien à l'entretien (MAE), la plantation et la restauration des haies (PVE, mesure 323D) ;
- Programme régional Ecophyto 2018, en particulier actions DEPHY relative à l'acquisition et à la diffusion de références sur les pratiques et les systèmes économes ;
- Programme régional Agriculture biologique ;
- Soutien des actions de développement et d'expérimentations (PRDA) et formation des professionnels (VIVEA, FAFSEA).

### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

Action n°	<b>5</b>
Libellé de l'action	Concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau
<b>Sous-action n°5.1</b>	<b>Élaboration du 5ème programme d'actions nitrates et accompagnement des exploitations dans leur mise en œuvre</b>
Description de l'action	Définir, au niveau régional, le 5 <sup>ème</sup> programme d'actions, dans le cadre d'un groupe de concertation régional. Elaborer et diffuser un document d'information à destination des agriculteurs sur les nouvelles exigences, applicables à l'automne 2012, puis sur celles applicables à l'automne 2013. Adapter les exploitations aux nouvelles exigences réglementaires, notamment aux nouvelles normes de rejets azotés pour les vaches laitières.
Pilote(s)	DRAAF et DREAL
Principaux partenaires	CA PDL, syndicats agricoles, DDT(M), DDPP, Instituts techniques, Coopératives, instituts de recherche et d'enseignement supérieur, associations environnementales
Moyens financiers ou humains	Moyens humains (groupe régional d'expertise nitrates, groupe régional de concertation) Crédits d'étude DREAL pour le document pédagogique ?

Calendrier de réalisation	2012-2013 : Elaboration des arrêtés préfectoraux régionaux A partir de 2013 : accompagnement à la mise en oeuvre
Indicateurs de réalisation	- Guide à destination des agriculteurs

Action n°	<b>5</b>
Libellé de l'action	Concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau
<b>Sous-action n°5.2</b>	<b>Prendre en compte la problématique phosphore et l'adaptation à la Directive Nitrates dans la révision des Projets Agricoles Départementaux notamment pour l'attribution du foncier agricole</b>
Description de l'action	Evaluer l'impact des nouvelles normes de rejet d'azote pour les vaches laitières, des nouvelles règles d'épandage et des exigences d'équilibre en phosphore applicables aux ICPE soumises à autorisation sur les besoins en terres d'épandage.
Pilote(s)	DRAAF, DDT(M)
Principaux partenaires	CA PDL, DD(CS)PP, CDOA, DRAAF/SRISE (données RA 2010)
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	

Action n°	<b>5</b>
Libellé de l'action	Concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau
<b>Sous-action n°5.3</b>	<b>Développer les partenariats locaux, en particulier avec les acteurs économiques en aval, pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'actions territoriaux de lutte contre les pollutions diffuses agricoles (nitrates, phytosanitaires)</b>
Description de l'action	En complémentarité avec les actions déjà portées sur les territoires concernés (MAET, SFEI), lancer un appel à projets auprès des opérateurs économiques « aval » pour la mise en place d'une MAE en faveur de cultures sans phyto sur les aires d'alimentation des captages définis comme prioritaires au titre du Grenelle et les bassins versants prioritaires  Mobiliser les mesures environnementales des programmes opérationnels des organisations de producteurs (OCM légumes notamment) et développer des filières de production économes en intrants (cultures de diversification) en lien avec les objectifs de gestion quantitative et de biodiversité
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	Coopératives, groupements de producteurs, chambres

	d'agriculture, maîtres d'ouvrage des captages prioritaires et CLE des bassins versants prioritaires, CAB, CIVAM, DDT(M), AELB, DREAL, FNE PDL
Moyens financiers ou humains	MAE 2013 : FEADER + AELB, MAAP et/ou collectivités locales Mesure environnementales des PO : FAM
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD (sous réserve de la future programmation 2014-2020 pour les MAE et le PVE) 2013 pour l'appel à projets « MAE 0 phytos »
Indicateurs de réalisation	- Nombre de contrats MAE signés - Evolution des programmes opérationnels des OP fruits et légumes régionales

Action n°	<b>5</b>
Libellé de l'action	Concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau
<b>Sous-action n°5.4</b>	<b>Définir un ou deux indicateurs de suivi de la qualité de l'eau simple et lisible (en lien avec la CREPEPP).</b>
Description de l'action	Réunir un groupe de travail chargé de définir cet indicateur, puis suivi annuel (Ecophyto)
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	DREAL, DDT(M), Agence de l'eau Loire Bretagne, ARS, FREDON, associations de protection de l'environnement, CA PDL
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Indicateurs régionaux

Action n°	<b>5</b>
Libellé de l'action	Concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau
<b>Sous-action n°5-5</b>	<b>Assurer un suivi régional des programmes d'actions menées sur les BV pour évaluer et mutualiser les actions réalisées sur les bassins.</b>
Description de l'action	S'appuyer sur le Comité de suivi des BV pour suivre l'action. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée régionale captage (CRA, DREAL, AELB) comme en 2010</li> <li>- Définition d'indicateurs de suivi (continuité du travail engagé)</li> <li>- Tableau de bord des actions menées</li> <li>- Evaluation des actions en cours</li> </ul>

	Permettre une coordination des actions entre les partenaires et un échange sur les outils et méthodes disponibles pour les acteurs de projets sur les bassins versants
Pilote(s)	CA PDL, AELB (dans la continuité de la convention)
Principaux partenaires	DRAAF, DREAL, DDT(M), ARS, FNE PDL
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau de bord</li> <li>- Indicateurs de suivi</li> <li>- Nbre de participants à la journée</li> </ul>

## Action 6 : Renforcer la biodiversité ordinaire et remarquable

L'enjeu régional est de préserver l'élevage d'une manière générale ; un effort particulier sera porté sur les zones humides remarquables et les zones bocagères du réseau Natura 2000 ; conforter la trame verte et bleue, notamment en rénovant le maillage bocager et en préservant les prairies humides, dans le cadre du futur Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ; promouvoir la biodiversité produite par l'agriculture comme facteur de production.

### Les actions à poursuivre :

- MAE T sur les zones Natura 2000 ;
- MAE en faveur de la protection des races menacées (PRM) ;
- Reconnaissance du rôle majeur des abeilles dans la pollinisation via la MAE « apiculture » ;
- Soutien à la plantation et à la réhabilitation des haies ;
- BCAE relatives aux bandes enherbées et aux surfaces en éléments topographiques ;
- Soutien à la plantation et à la réhabilitation des haies (PVE, mesure 323D du PDRH).
- Soutien à l'agro-foresterie ;
- Soutien aux boisements de terres agricoles délaissées ;
- Diffusion de pratiques économes en phytosanitaires en mobilisant notamment la faune et la flore auxiliaires (comité technique « Ecophyto et agronomie » et groupe « biodiversité » du plan ECOPHYTO 2018).

### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

Action n°	<b>6</b>
Libellé de l'action	Renforcer la biodiversité ordinaire et remarquable
<b>Sous-action n°6.1</b>	<b>Mettre en place des actions de maintien et de développement des activités agricoles favorables à la biodiversité notamment dans les territoires remarquables (installation, reprise des exploitations et des savoir-faire, filières locales,...)</b>
Description de l'action	Réaliser un inventaire régional des démarches territoriales en cours, centrées sur l'agriculture et la biodiversité. En déduire les points forts et les sujets sur lesquels des actions nouvelles sont à développer. Diffuser les démarches exemplaires sous forme d'un document de synthèse régional et d'un guide méthodologique à l'attention des collectivités et gestionnaires de sites. Soutenir l'aménagement des sites remarquables pour permettre le maintien d'une exploitation agricole (accès aux parcelles, ...). Soutenir les démarches individuelles et collectives (animation).
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	DDT(M), DRAAF, DREAL, animateurs des sites Natura 2000, les collectivités ; Parcs Naturels Régionaux, associations de protection de la nature

Moyens financiers ou humains	FEADER pour l'aménagement de sites ((DRDR 2012-2013 et sous réserve programmation 2014-2020) et FEDER (TVB)
Calendrier de réalisation	2012-2013 Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire et guide méthodologique</li> <li>- Évolution des surfaces gérées (surfaces en MAE ou engagées dans une charte), en territoire remarquable, par un exploitant agricole</li> <li>- Nb démarches collectives et individuelles engagées</li> </ul>

Action n°	<b>6</b>
Libellé de l'action	Renforcer la biodiversité ordinaire et remarquable
<b>Sous-action n°6.2</b>	<b>Mettre en œuvre, à titre expérimental sur quelques territoires pilotes au sein des PNR et/ou de SAGE, la MAE « équilibre agroécologique des prairies humides » qui a été proposée dans le cadre du plan d'action national « zones humides ».</b>
Description de l'action	<p>Lancer un appel à candidatures au niveau régional pour retenir quelques sites pilotes pour la mise en œuvre de cette MAE à exigences de résultats sur des prairies permanentes humides, hors sites Natura 2000</p> <p>Mettre en place un comité de pilotage réunissant les candidats retenus, services de l'Etat et financeurs potentiels pour partager les questions méthodologiques et l'état d'avancement des projets, avec l'appui du Conservatoire botanique de Brest</p> <p>En tirer les enseignements pour l'évolution de la mesure dans le cadre du futur programme 2014-2020 et sur les conditions d'une éventuelle extension à d'autres territoires</p>
Pilote(s)	DRAAF, DDT(M)
Principaux partenaires	Porteurs de projets et leurs animateurs, DREAL, DDT(M), Conseil régional, AELB, Conservatoire botanique de Brest, CA PDL
Moyens financiers ou humains	<p>Animation : crédits MAAP (BOP 154-55 ; 100 000 €) + autofinancement des porteurs des projets</p> <p>Financement des MAE : crédits MAAP (154-52), Conseil régional, Agence de l'eau, FEADER régional (à confirmer)</p>
Calendrier de réalisation	<p>2012 : animation des territoires pilotes</p> <p>2013 : souscription de la MAE, conclusions sur les 1ers enseignements</p> <p>Après 2014 : poursuite de la souscription et/ou extension à de nouveaux territoires selon évolution de la programmation 2014-2020</p>
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats MAE signés</li> <li>- 1<sup>ère</sup> analyse de la mesure</li> </ul>



Action n°	<b>6</b>
Libellé de l'action	Renforcer la biodiversité ordinaire et remarquable
<b>Sous-action n°6.3</b>	<b>Promouvoir la diversification des assolements et des variétés utilisées, ainsi que les infrastructures agroécologiques et leur gestion pour développer la biodiversité fonctionnelle au sein des exploitations, en lien avec les objectifs d'adaptation au changement climatique</b>
Description de l'action	Synthèse des références techniques, économiques et environnementales existantes en région et production de documents pédagogiques Développement des nouvelles filières nécessaires Organisation de formations et/ou journées de sensibilisation des agriculteurs
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	Coopératives, FDSEA, JA, FRCIVAM, CAB, DRAAF, DREAL
Moyens financiers ou humains	FEADER (DRDR 2012-2013 et sous réserve programmation 2014-2020)
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- synthèse régionale</li> <li>- documents pédagogiques à destination des agriculteurs</li> <li>- nombre de journées de formation/sensibilisation</li> </ul>

## Enjeu 2 : Renforcer la compétitivité du secteur en amont et en aval dans le respect des milieux naturels

Face à la compétition économique internationale et européenne, l'enjeu régional est d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles et des entreprises d'aval.

### Les actions à poursuivre en exploitations agricoles :

- Plan Modernisation Bâtiments Elevage (bovins, ovins, caprins – DRDR)
- Aménagements de bâtiments d'élevage (toutes productions - CPER élevage, collectivités)
- Economie d'énergie : PPE (bâtiments élevage et serres – DRDR)
- Appui technique collectif et diffusion de références (CPER)
- Plan Végétal Environnement (aides aux investissements en exploitations à vocation environnementale – DRDR)

### Les actions à mettre en œuvre en exploitations agricoles :

#### **Action 8 : Assurer la compétitivité du secteur en amont et en aval**

Action n°	<b>8</b>
Libellé de l'action	Assurer la compétitivité du secteur élevage en amont et en aval
<b>Sous-action n°8.1</b>	<b>Améliorer les performances économiques des exploitations.</b>
Objectif	Améliorer le revenu des éleveurs en favorisant l'appropriation du pilotage de leur entreprise, dans une perspective de développement durable.
Description de l'action	Formation couplée à un diagnostic d'atelier et, pour les éleveurs qui le souhaitent, à un appui technique (filières lait, bovins viande, porcs ?)
Pilote(s)	FranceAgrimer, DRAAF, VIVEA, DDT(M)
Principaux partenaires	CA PDL, coopératives, groupements de producteurs...
Moyens financiers ou humains	Crédits CPER, FEADER (PDRH 2012-2013 et sous réserve programmation 2014-2020)
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Nombre d'appuis techniques individuels (ATI) et collectifs (ATC) par filière

Action n°	8
Libellé de l'action	Assurer la compétitivité du secteur en amont et en aval
<b>Sous-action n°8.2</b>	<b>Réaliser des études prospectives sur les filières et en tirer les conséquences sur leur organisation.</b>
Objectif	Définir la politique régionale à moyen terme et optimiser les moyens alloués au renouvellement des exploitants de façon à renforcer les filières et maintenir les outils de transformation.
Description de l'action	Expertise des besoins des différentes filières afin d'impulser avec les entreprises concernées des politiques de soutien permettant de pérenniser les productions.
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, DDT(M), conseil régional, Coop de France Ouest
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture (FICIA)
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	Nombre de filières diagnostiquées

#### **Les actions à poursuivre en IAA :**

Aides aux Investissements (ARIAA) : accompagnement à la modernisation des entreprises agro-alimentaires (entreprises de moins de 750 salariés et de moins de 200M€ de chiffre d'affaires, entreprises dont l'approvisionnement provient d'au moins trois producteurs agricoles, dont aucun ne représente plus de 50 % des volumes livrés. Secteur concerné : conditionnement – stockage et transformation des produits agricoles et alimentaires de l'annexe 1 du traité de l'U.E, valorisant les filières agricoles régionales et les produits de la mer européens.

#### **Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer en IAA :**

Voir annexe.

## Action 9 : Structurer et renforcer les filières régionales

Action n°	<b>9</b>
Libellé de l'action	Structurer et renforcer les filières régionales
<b>Sous-action n°9.1</b>	<b>Favoriser la structuration au niveau régional et au niveau des bassins de production</b>
Objectif	Développer des filières fortes et structurées : soutenir les interprofessions, l'organisation des producteurs, le regroupement de l'offre, le développement des relations contractuelles
Description de l'action	Favoriser la concertation au sein des filières pour la prise en compte des enjeux communautaires et nationaux. Pilote la politique régionale et (ou co-pilote) de bassins.
Pilote(s)	DRAAF, CRA
Principaux partenaires	Interprofessions régionales, OPA, Coop de France Ouest
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<i>A définir</i>

## Action 10 : Favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables

**Le premier enjeu** pour l'agriculture est de réduire la consommation d'énergie directe (fuel et électricité) et la production des gaz à effet de serre énergétiques qui y sont liés, dans les bâtiments et les équipements, et de contribuer la production d'énergies renouvelables.

Un autre enjeu pour l'agriculture est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique, en concentrant l'action sur les facteurs sur lesquels il est possible d'agir sans remettre en cause les systèmes d'élevage herbagers, qui représentent une filière majeure de l'agriculture régionale et jouent un rôle bénéfique important par ailleurs dans la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux. Ainsi, les émissions de méthane par fermentation entérique ne sont pas visées par cette action.

### Les actions à poursuivre :

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments : aide au diagnostic énergétique et aux investissements via le PPE et le PVE pour les serres.

### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables
<b>Sous-action n°10.1</b>	<b>Promouvoir les techniques culturales simplifiées (forte maîtrise technique nécessaire pour éviter les écueils sur d'autres enjeux, notamment phyto)</b>
Description de l'action	Elaborer un document pédagogique sur les techniques culturales simplifiées à partir des résultats des expériences conduites dans la région, en présentant les conditions technico-économiques de réussite, et les points de vigilance clés pour réduire les risques d'une mauvaise maîtrise de cette technique, par rapport au développement des adventices. Proposer des formations continues ad hoc
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, CUMA, FRCIVAM, FRGEDA
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- évolution des surfaces conduites en techniques culturales simplifiées - nombre d'exploitants formés

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables
<b>Sous-action n°10.2</b>	<b>Amplifier le mouvement d'amélioration des bâtiments et équipements existants pour réduire la consommation d'énergie directe</b>
Description de l'action	Réaliser un bilan qualitatif régional des diagnostics énergétique dans le cadre du PPE et des suites données en termes d'investissements Le compléter d'un bilan des investissements réalisés dans le cadre du PVE - serres En tirer les enseignements sur la nature des investissements à privilégier et les besoins d'accompagnement (formation, sensibilisation, aides financières aux investissements) pour les années à venir, en particulier dans la perspective du programme de développement rural 2014-2020
Pilote(s)	ADEME et DRAAF
Principaux partenaires	DDT(M), CA PDL
Moyens financiers ou humains	ADEME – AILE/Solagro
Calendrier de réalisation	2012 pour le bilan du PPE 2012-2013 : poursuite du PPE et PVE « serres » Après 2014, selon les mesures du programme 2014-2020
Indicateurs de réalisation	- bilan qualitatif régional - plan d'action régional

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables
<b>Sous-action n°10.3</b>	<b>Inciter la prise en compte des économies d'énergie dans les nouveaux bâtiments</b>
Description de l'action	Intégrer les équipements favorisant les économies d'énergie dès la conception des nouveaux bâtiments d'élevage Communiquer sur les points clés de la construction, les coûts et les gains d'économies possibles pour chaque type d'équipement (document pédagogique...) Diffusion des résultats d'étude sur les bâtiments basse consommation (études CRA, IFIP, ITAVI, ...)
Pilote(s)	CA PDL, DRAAF
Principaux partenaires	Coopératives, bureaux d'études, constructeurs, DDT(M)
Moyens financiers ou humains	Moyens humains ADEME (maraîchage, horticulture)

Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD, sous réserve du nouveau programme 2014-2020
Indicateurs de réalisation	- document pédagogique

**Le deuxième enjeu** est de développer l'autonomie énergétique des exploitations et de contribuer à l'augmentation de la part des énergies renouvelables au niveau régional, en cohérence avec le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) :

- en produisant des énergies renouvelables à partir de la biomasse (bois énergie et méthanisation).
- en substituant l'utilisation d'énergie renouvelable à une partie des énergies fossiles utilisée (en particulier pour les besoins de chaleur).

Cette action doit ainsi permettre de conforter le revenu des agriculteurs et de limiter la sensibilité des exploitations aux aléas sur les cours de l'énergie et aux crises conjoncturelles.

**Les actions à poursuivre :**

- Soutien à la méthanisation (PPE méthanisation avec crédits MAAPRAT jusqu'en 2010, aide ADEME, Conseil régional, fonds européens) ;
- Soutien aux projets de chaufferies bois pour tirer l'offre de bois (dont plaquettes bocagères) par la demande : appels d'offre nationaux BCIAT et CRE, fonds chaleur ADEME, exigeant au moins 50% de plaquettes forestières ou bocagères dans les plans d'approvisionnement des chaufferies aidées (expertise de la cellule biomasse DRAAF-DREAL-ADEME) ;
- Soutien indirect à la production de biomasse : soutien à la plantation de haies, agroforesterie, boisement des terres agricoles délaissées ;

**Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :**

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et réduire les gaz à effet de serre
<b>Sous-action 10.4</b>	<b>Développement de nouveaux projets de méthanisation et de cogénération, en optimisant la valorisation de la chaleur produite dans les exploitations agricoles (mais sans développement de production agricole dédiée, sauf éventuellement couverts végétaux en interculture et bandes enherbées en cours d'étude)</b>
Description de l'action	Appui technique et financier aux nouveaux projets, en favorisant les démarches territoriales afin d'identifier les débouchés locaux pour la chaleur produite. Diffusion du procédé de méthanisation par voie discontinue expérimentée sur le GAEC de Bois Joly pour de petites installations à la ferme. Evaluer les conditions d'utilisation des couverts d'interculture et des déchets issus de la restauration collective pour la méthanisation.

	Préciser les conditions de valorisation des digestats au regard de l'origine des sous-produits méthanisés et des modalités d'épandage.
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	AILE, points relais ADEME, CA PDL, FARRE, DREAL, DDT(M), collectivités locales et/ou industriels consommateurs de chaleur
Moyens financiers ou humains	ADEME (selon possibilité injection de biogaz dans le réseau – mémoire de fin d'étude Arnaud Maillard en cours), Conseil régional, fonds européens, collectivités locales
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- nombre d'unités installées et montant des aides - puissance installée en PDL

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et réduire les gaz à effet de serre
<b>Sous-action 10.5</b>	<b>Expérimenter un projet de méthanisation dans une exploitation de lycée agricole afin de diffuser ce procédé aux élèves et étudiants</b>
Objectif	Valoriser les effluents et déchets verts, les déchets issus de la restauration collective, limiter l'achat de fertilisants et l'émission de GES, produire de l'énergie et de la chaleur, renforcer les liens avec le territoire.  Préciser les conditions de valorisation des digestats au regard de l'origine des sous produits méthanisés et des modalités d'épandage.
Description de l'action	Mettre en place une unité de méthanisation discontinue (voie sèche) plus adaptée aux exploitations de polyculture-élevage de taille moyenne  Utiliser cette unité comme outil pédagogique pour la formation initiale et continue et comme site de démonstration.
Pilote(s)	DRAAF, Conseil régional
Principaux partenaires	ADEME, lycées agricoles
Moyens financiers ou humains	(voies possibles) autofinancement + Conseil Régional ? + ADEME
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Puissance installée - Quantité de fertilisants économisés - Nombre de visites - Bilan de la réduction des GES



Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et réduire les gaz à effet de serre
<b>Sous-action 10.6</b>	<b>Développement des plans de gestion bocagers et des documents de gestion des petites propriétés forestières (notamment sur les secteurs retenus dans le cadre du PPRDF) pour favoriser la valorisation de la biomasse bois dans le cadre d'une gestion durable.</b>
Description de l'action	Proposer des plans de gestion bocagers à l'échelle de territoires concernés par des chaufferies ou des projets de chaufferies bois pour favoriser l'approvisionnement local
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	CRPF, Atlanbois, DRAAF, DDT(M), CIVAM
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de plans de gestion bocagers réalisés</li> <li>- nombre de mètres linéaires de haies concernés</li> <li>- volume de bois prévisionnel</li> </ul>

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et réduire les gaz à effet de serre
<b>Sous-action 10.7</b>	<b>Encourager l'utilisation de la biomasse bocagère dans les projets de chaufferies</b>
Description de l'action	<p>Informer les collectivités et porteurs de projets de chaufferies sur la ressource bocagère disponible, les conditions de son exploitation durable et les coûts d'exploitation</p> <p>Elaborer un document d'information à cet effet, et le diffuser en s'appuyant notamment sur le réseau rural</p>
Pilote(s)	CA PDL, DDT(M)
Principaux partenaires	Points relais ADEME, CUMA, CRA, Atlanbois, DRAAF, collectivités locales, Conseil régional ?
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de documents d'information diffusés</li> </ul>

**Un troisième enjeu** est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique, en concentrant l'action sur les facteurs sur lesquels il est possible d'agir sans remettre en cause les systèmes d'élevage herbagers, qui représentent une filière majeure de l'agriculture régionale et jouent un rôle bénéfique important par ailleurs dans la préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux. Ainsi, les émissions de méthane par fermentation entérique ne sont pas visées.

**Les actions à poursuivre :**

- Promotion des bonnes pratiques de fertilisation et de gestion des effluents d'élevage (PMPOA2, programmes d'actions Nitrates, programmes d'actions sur les captages « Grenelle » et bassins versants dont MAE) qui contribuent à réduire l'émission des GES.
- Préservation des surfaces en prairies pour leur rôle de stockage du carbone, en cohérence avec les enjeux biodiversité et qualité de l'eau (conditionnalité, PHAE, MAET).
- Promotion de l'optimisation des prairies (développement de l'autonomie fourragère par rapport à l'achat d'aliments externes), via notamment la MAE SFEI sur les territoires prioritaires par rapport à l'enjeu « qualité de l'eau ».
- Promotion du rôle de la haie et des petits boisements qui contribuent au stockage du carbone (aides à la plantation via PVE et mesure 323D, agro-foresterie, BTA)

**Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :**

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et réduire les gaz à effet de serre
<b>Sous-action 10.8</b>	<b>Promouvoir les pratiques de gestion des effluents réduisant les émissions dans l'air : stockage (couverture des fosses), types d'effluents produits, conditions d'épandage</b>
Description de l'action	Accompagner les agriculteurs dans le choix de pratiques de gestion des effluents d'élevage, en complémentarité des choix opérés en application des programmes d'actions Nitrates qui encadrent déjà fortement les conditions de fertilisation par rapport aux risques « qualité de l'eau ». Etat des lieux de l'impact de l'agriculture PDL sur la qualité de l'air. Diffusion des résultats.
Pilote(s)	CA PDL, Ademe
Principaux partenaires	Ensemble des prescripteurs : coopératives, centres de gestion, bureaux d'études...intervenant dans les plans de fumure et/ou les dossiers ICPE, DDT(M), DD(CS)PP, DRAAF, GIE
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<i>A définir</i>

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et réduire les gaz à effet de serre
<b>Sous-action 10.9</b>	<b>Soutenir la formation et l'information des agriculteurs et étudiants sur les pratiques concourant à la réduction des GES</b>
Description de l'action	Proposer des formations Intégrer cette thématique dans la formation initiale et continue Elaborer un guide sur les pratiques aujourd'hui connues concourant à la réduction des GES, précisant les performances techniques, économiques et environnementales de ces pratiques et le diffuser
Pilote(s)	CA PDL + DRAAF/SRFD
Principaux partenaires	Centres de formations publics et privés, CUMA, instituts techniques, FARRE, CIVAM
Moyens financiers ou humains	FEADER (DRDR 2007-2013 et sous réserve de programmation 2014-2020), VIVEA, FAFSEA
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Nombre de formations proposées - Nombre de participants

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et réduire les gaz à effet de serre
<b>Sous-action 10.10</b>	<b>Poursuivre la réduction de l'utilisation d'engrais</b>
Objectif	Favoriser l'apport des digestats de méthanisation en substitution des engrais minéraux (séchage, compostage...) sur les cultures, en complémentarité des actions engagées dans le cadre des programmes d'action nitrates et des programmes d'actions territoriaux sur la réduction des pollutions diffuses sur l'optimisation de la matière organique disponible,
Description de l'action	Elaborer un document pédagogique sur la valorisation des digestats de méthanisation par épandage : conditions d'utilisation, intérêt agronomiques et environnementaux, comparés à l'azote minéral... Intégrer ces éléments dans les formations dispensées sur la fertilisation azotée
Pilote(s)	CA PDL, FARRE, DDT(M), instituts techniques
Principaux partenaires	AILE, coopératives, DRAAF, ADEME, DREAL, DD(CS)PP
Moyens financiers ou humains	

Calendrier de réalisation	Toute la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"><li>- nombre d'exemplaires du document pédagogique diffusés</li><li>- nombre de formations</li></ul>

## Action 11 : Faciliter la cession/reprise d'exploitation ou le maintien d'activité

L'enjeu régional est de mieux connaître les agriculteurs fragilisés et d'optimiser leur accompagnement, soit pour passer un cap difficile, soit pour cesser leur activité tout en conservant une exploitation transmissible.

Action n°	<b>11</b>
Libellé de l'action	Faciliter la cession/reprise ou le maintien d'activité
<b>Sous-action 11.1</b>	<b>Faire travailler un groupe d'experts.</b>
Objectif	Faire un état des lieux et réfléchir à améliorer le plan de cession des actifs et de reconversion professionnelle.
Description de l'action	Rédiger une charte régionale définissant les objectifs et les modalités d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, DDT(M), syndicats agricoles, OPA, VIVEA, collectivités, ACORES, Agrisolidarité, Solidarité paysans.....
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	2012
Indicateurs de réalisation	- Charte régionale d'accompagnement des agriculteurs en difficulté

Action n°	<b>11</b>
Libellé de l'action	Faciliter la cession/reprise ou le maintien d'activité
<b>Sous-action 11.2</b>	<b>Détecter le plus tôt possible les difficultés pour pouvoir définir des scénarii d'évolution de l'exploitation.</b>
Objectif	Communiquer sur les modalités d'accompagnement auprès des agriculteurs. Sur la base de la charte régionale, améliorer l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.
Description de l'action	Détecter les producteurs rencontrant d'importantes difficultés financières ou techniques. Etablir un diagnostic approfondi de la situation de l'exploitation afin d'élaborer plusieurs scénarios d'évolution. Accompagner les agriculteurs qui souhaitent cesser leur activité (tour de table des créanciers, solutions de reconversion...) et ceux qui souhaitent la poursuivre (restructuration de dettes, appui technique...)
Pilote(s)	CA PDL

Principaux partenaires	DRAAF, DDT(M), syndicats agricoles représentatifs, coopératives, groupements de producteurs, OPA, VIVEA, collectivités...
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Nombre d'agriculteurs détectés - Nombre d'agriculteurs accompagnés

### Enjeu 3 : Pérenniser les marchés, garantir et promouvoir une alimentation sûre et de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs ligériens

#### Action 12 : Etre présents sur tous les marchés

L'enjeu régional est de favoriser la consommation locale et de qualité tout en se dotant d'une véritable stratégie régionale à l'export.

#### Les actions à poursuivre :

- Guide des opérateurs produisant sous signe de qualité
- Soutien à l'agriculture biologique (aide à la structuration de la filière bio, formation bio des cuisiniers de cantines scolaires, appui à l'approvisionnement bio des cantines scolaires, soutien à la recherche-expérimentation...)

#### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

Action n°	<b>12</b>
Libellé de l'action	Etre présents sur tous les marchés
<b>Sous-action 12.1</b>	<b>Caractériser les besoins des IAA en produits agricoles locaux.</b>
Objectif	Favoriser le développement de l'économie de proximité incluant les IAA locales
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des enquêtes par filière de façon à connaître le niveau d'approvisionnement des IAA en produits régionaux</li> <li>- Recenser les IAA souhaitant développer l'approvisionnement local</li> </ul>
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	Interprofessions, Coop de France Ouest, CA PDL, Conseil régional, Collectivités locales
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Nombre d'enquêtes réalisées

Action n°	<b>12</b>
Libellé de l'action	Etre présents sur tous les marchés
<b>Sous-action 12.2</b>	<b>Organiser le réseau agro-alimentaire pour répondre au marché local, notamment en circuits de proximité</b>
Objectif	Favoriser les produits locaux dans les filières existantes. Contribuer à structurer l'offre de production régionale alimentant les filières de proximité, notamment la restauration collective.
Description de l'action	Soutenir les projets d'investissements permettant le regroupement de l'offre (plateformes). Développer les formations collectives des agriculteurs sur les circuits de commercialisation et le marketing.
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, CRM, Coop de France Ouest, interprofessions, Collectivités locales, VIVEA, DDT(M)
Moyens financiers ou humains	FEADER (DRDR 2012-2013 et sous réserve programme 2014-2020)
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Nombre de projets initiés - Nombre de formations proposées et nombre de participants

Action n°	<b>12</b>
Libellé de l'action	Etre présents sur tous les marchés
<b>Sous-action 12.3</b>	<b>Favoriser les aides immatérielles aux filières pour lever les barrières techniques à l'export, notamment d'ordre sanitaire et phytosanitaire</b>
Description de l'action	Réaliser un bilan annuel des inspections. Informar les filières des principales difficultés constatées, des évolutions réglementaires...
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	DD(CS)PP, DIRECCTE
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	



## Action 13 : Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire

### Les actions à poursuivre :

- programme régional pour l'alimentation (PRALIM), ciblé notamment en Pays de la Loire sur l'opération « pommes au collège », les chartes nutritionnelles, l'aide aux populations défavorisées, le programme éducation alimentaire/recherche.
- développer la consommation de produits issus de l'agriculture biologique (animation et structuration des filières, communication...).

### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

Action n°	<b>13</b>
Libellé de l'action	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire
<b>Sous-action 13.1</b>	<b>Obtention de la certification environnementale par toutes les exploitations des lycées agricoles publics</b>
Objectif	Obtenir la certification HVE (niveau 3) pour toutes les exploitations des lycées agricoles publics dans le cadre d'une démarche d'agriculture écologiquement intensive.
Description de l'action	Mise en œuvre d'une démarche régionale d'accompagnement des exploitations pour l'élaboration de nouvelles références en matière de modèles agricoles, en lien avec les acteurs professionnels, de la recherche et du développement.  Réflexions sur les implications pédagogiques de cette démarche
Pilote(s)	DRAAF avec appui du réseau certification HVE de la DGER
Principaux partenaires	
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	

Action n°	<b>13</b>
Libellé de l'action	contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire
<b>Sous-action 13.2</b>	<b>Concourir à la promotion des produits fermiers et au développement des circuits courts</b>
Objectif	Favoriser l'échange d'information

Description de l'action	<p>Renforcer les connaissances sur les systèmes « circuits courts » (repères technico-économique, temps de travail, stratégie commerciale) pour accompagner le développement d'initiatives durables.</p> <p>Accompagner l'innovation dans les stratégies commerciales (E-commerce etc.)...</p> <p>Inciter les démarches collectives de transformation et/ou de commercialisation visant à l'optimisation économique et temps de travail de ces systèmes.</p> <p>Encourager les démarches collectives visant à faciliter la mise en relation des producteurs vendeurs directs et des consommateurs (réseau).</p>
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, Réseaux et collectivités locales
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de producteurs en circuits courts</li> <li>- Nombre de démarches collectives accompagnées</li> </ul>

## Enjeu 4 : Faciliter l'adaptation de l'agriculture ligérienne aux changements et accompagner ses évolutions

### Action 14 : Soutenir l'innovation pour permettre aux filières de relever les défis futurs

#### Les actions à poursuivre :

- expérimentation filières végétales et diffusion (CPER) ;
- innovation (FISIAA) : AAP nationaux (Aides aux actions collectives pour développement technologique, attractivité des métiers, études préstratégiques), grands projets ou grandes entreprises (+750 salariés) ;
- soutien de l'innovation via les pôles de compétitivité ;
- favoriser les ponts entre agriculture biologique et conventionnelle.

#### Les actions à mettre en œuvre ou à renforcer :

Action n°	<b>14</b>
Libellé de l'action	Soutenir l'innovation pour permettre aux filières de relever les défis futurs
<b>Sous-action 14.1</b>	<b>Expérimentation sur les rations comme éléments de réduction des GES.</b>
Description de l'action	Expérimenter des modes d'alimentation permettant de réduire les GES entériques et évaluer les conséquences sur les autres enjeux environnementaux, par rapport à l'objectif de maintien des surfaces en herbe
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, Instituts techniques, coopératives, Conseil régional ?
Moyens financiers ou humains	CPER ? Conseil régional ?
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	

Action n°	<b>14</b>
Libellé de l'action	Soutenir l'innovation pour permettre aux filières de relever les défis futurs
<b>Sous-action 14.2</b>	<b>Améliorer l'implication active des exploitations des lycées agricoles publics dans les programmes de RDF</b>
Objectif	Favoriser l'enseignement agricole comme acteur et diffuseur de l'innovation pour l'agriculture de demain
Description de l'action	<p>Mise en œuvre régionale des mesures 5 à 9 des Assises de l'enseignement agricole public (conventionnement avec INRA/ACTA, participation des lycées agricoles aux RMT, diffusion des connaissances de la RD vers la formation).</p> <p>Développer les Plateformes Régionales d'Innovation (PRI) financées par le Conseil régional dans les établissements (3 en activité, 1 à la signature).</p> <p>Implication des lycées agricoles dans les projets thématiques de RD propres à la DGER (mesure 16 du plan Ecophyto 2018, réseau BiodivEA)</p>
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	Conseil régional
Moyens financiers ou humains	MAAPRAT, CASDAR, Conseil régional,...
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	

Action n°	<b>14</b>
Libellé de l'action	Soutenir l'innovation pour permettre aux filières de relever les défis futurs
<b>Sous-action 14.3</b>	<b>Soutenir l'expérimentation en cultures spécialisées sur les méthodes alternatives de protection des cultures, en lien avec le plan Ecophyto régional.</b>
Description de l'action	
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	FranceAgrimer, instituts et associations techniques, CA PDL
Moyens financiers ou humains	CPER (2007-2013 et sous réserve future programmation)
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD

## Action 15 : Fournir des outils prospectifs

Action n°	<b>15</b>
Libellé de l'action	Développer des outils permettant d'anticiper les évolutions
<b>Sous-action 15.1</b>	<b>Mobiliser la formation continue des agriculteurs et des salariés sur les nouveaux enjeux.</b>
Description de l'action	Organiser des réunions d'échanges sur les nouveaux enjeux avec les acteurs de la formation continue Développer des formations sur les thématiques de nouveaux enjeux : économie d'eau, d'énergie, nouvelles demandes du marché...
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	VIVEA, FAFSEA, CA PDL
Moyens financiers ou humains	FEADER : DRDR 2012-2013 et sous réserve programme 2014-2020
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRDA
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations proposées/an</li> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Indicateur qualitatif : nombre de stagiaires satisfaits des formations suivies/nombre de participants total</li> </ul>

Action n°	<b>15</b>
Libellé de l'action	Développer des outils permettant d'anticiper les évolutions
<b>Sous-action 15.2</b>	<b>Connaître la contribution de l'agriculture en matière d'énergie et de Gaz à effet de serre incluant les énergies indirectes ainsi que la séquestration du carbone</b> <b>Tester des scénarios d'évolution</b>
Description de l'action	Réaliser un diagnostic CLIMAGRI à l'échelle du territoire en s'appuyant sur des références consolidées à l'échelle régionale et aux travaux déjà réalisés (ex : étude GES bovin – CRA/Institut de l'élevage) Préciser, à partir de là, les objectifs de réduction des GES en agriculture et proposer un plan d'actions pour y répondre (en lien avec le SRCAE)
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	instituts techniques, ADEME, DRAAF, Conseil régional, AILE...
Moyens financiers ou humains	ADEME ? Conseil régional ?
Calendrier de réalisation	2012-2013 ?

Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte rendu d'étude</li> <li>- Document de diffusion</li> <li>- Définition des objectifs régionaux de réduction des GES</li> </ul>

Action n°	<b>15</b>
Libellé de l'action	Développer des outils permettant d'anticiper les évolutions
<b>Sous-action 15.3</b>	<b>Mettre en place un observatoire régional des effets du changement climatique afin de mieux évaluer ces effets et de pouvoir définir les actions adéquates pour accompagner l'adaptation des exploitations agricoles et des filières à ces changements.</b>
Description de l'action	Adapter, au niveau régional, l'observatoire développé en Poitou-Charente (projet CLIMATOR)
Pilote(s)	CA PDL, ADEME
Principaux partenaires	DRAAF, DDT(M)
Moyens financiers ou humains	ADEME ?
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	

## Action 16 : Favoriser l'échange d'information

Action n°	<b>16</b>
Libellé de l'action	Favoriser l'échange d'information
<b>Sous-action 16.1</b>	<b>Réaliser un bilan annuel des actions menées dans le cadre du PRAD et le présenter en COREAM</b>
Description de l'action	Evaluer la mise en œuvre et l'impact des actions
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	Membres de la COREAM
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	

Action n°	<b>16</b>
Libellé de l'action	Favoriser l'échange d'information
<b>Sous-action 16.2</b>	<b>Traiter et valoriser les données du recensement agricole avec les partenaires</b>
Description de l'action	Traiter et valoriser les données du recensement agricole avec les partenaires, en les croisant avec la typologie des exploitations, les aides PAC, le foncier... Alimenter les observatoires et groupes de travail mis en place dans le cadre du PRAD (axes 1 et 2)
Pilote(s)	DRAAF, DDT(M)
Principaux partenaires	CA PDL, INAO, tous demandeurs
Moyens financiers ou humains	Moyens humains
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- __ Nombre de publications - __ Nombre de réponses à la demande - __ Nombre de conventions de partenariat - __ Nombre d'études produites

## Annexe

**Pistes d'actions supplémentaires nécessitant un travail complémentaire de précision, en vue d'une éventuelle révision du PRAD, au regard des moyens disponibles**

### Enjeu 1 : Inscrire durablement l'agriculture et l'agroalimentaire dans les territoires

Action n°	<b>1</b>
Libellé de l'action	Assurer le renouvellement des exploitations agricoles
<b>Sous-action n°1.A</b>	<b>Promouvoir l'agriculture de groupe et les dynamiques collectives.</b>
Objectif	Favoriser l'installation sociétaire et les investissements collectifs.
Description de l'action	Identifier, par l'analyse des projets existants, des points de blocage et des avantages des installations sociétaires Apporter un soutien spécifique pour les installations sous forme sociétaire – <i>action à définir</i> . Soutenir les investissements en CUMA.
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	DDT(M), CA PDL, FRCUMA, collectivités ?, syndicats agricoles représentatifs
Moyens financiers ou humains	Ministère de l'agriculture (FICIA), FEADER (PDRH 2012-2013 et sous réserve programmation 2014-2020)
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Evolution de l'installation sociétaire - Montant des investissements CUMA aidés

Action n°	<b>3</b>
Libellé de l'action	Limitier la perte de surfaces agricoles
<b>Sous-action n°3.B</b>	<b>Favoriser les démarches collectives d'échanges parcellaires à l'échelle des territoires.</b>
Objectif	Améliorer les conditions de travail des exploitants et la compétitivité de leur entreprise.
Description de l'action	Mettre en relation les différents acteurs concernés pour étudier les possibilités d'échange de parcelles ou d'échange d'usage de parcelles. Rédiger un guide d'information expliquant l'intérêt et les démarches à suivre. Favoriser ces démarches dans le cadre de la protection de l'eau (Captage et ZH, ...)



Pilote(s)	CA PDL, syndicats agricoles, collectivités, collectifs d'agriculteurs
Principaux partenaires	DRAAF, DDT(M), Agence de l'Eau notaires ?, associations ?, collectivités ?
Moyens financiers ou humains	FEADER : DRDR actuel avec élargissement de la mesure 341B ou futur DRDR 2014-2020
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Guide d'information - Nombre d'échanges réalisés/an

Action n°	<b>6</b>
Libellé de l'action	Renforcer la biodiversité ordinaire et remarquable
<b>Sous-action n°6.A</b>	<b>Encourager les filières de production d'énergie bois-bocage avec une exploitation favorable pour la biodiversité, en lien avec le SRCE et le SRCAE</b>
Objectif	Diffusion des modes de gestion durable des haies pour la production de bois-énergie. Développement de plans de gestion des haies à l'échelle de territoires concernés par des chaufferies ou projets de chaufferies bois.
Description de l'action	<i>A définir</i>
Pilote(s)	CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, DDT(M), Atlanbois, CUMA, SIC et collectivités locales
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<i>A définir</i>

Action n°	<b>7</b>
Libellé de l'action	Gérer les déchets agricoles et exogènes agricoles
<b>Sous-action n°7.1</b>	<b>Gérer les biodéchets dans un objectif de recyclage et de réduction du stockage et de l'incinération</b>
Objectif	Permettre le retour au sol d'une matière organique de qualité compatible avec les objectifs de préservation des milieux.
Description de l'action	Développer la collecte séparée des biodéchets, le compostage industriel et la méthanisation.
Pilote(s)	DREAL,
Principaux partenaires	DDT(M), DD(CS)PP, ADEME, DRAAF

Moyens financiers ou humains	A définir
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- % régional de recyclage des déchets non dangereux de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire</li> <li>- % de réduction des quantités de déchets partant au stockage ou à l'incinération</li> </ul>

## Enjeu 2 : Renforcer la compétitivité du secteur en amont et en aval dans le respect des milieux naturels

Action n°	8
Libellé de l'action	Assurer la compétitivité du secteur en amont et en aval
<b>Sous-action n°8.A</b>	<b>Réaliser des analyses tendanciennes des marchés (Europe, export) pour mieux raisonner les choix individuels et collectifs sur l'évolution des outils industriels et l'organisation des filières à l'échelle du bassin de production.</b>
Objectif	
Description de l'action	<i>A définir</i>
Pilote(s)	Coop de France Ouest
Principaux partenaires	DRAAF, Interprofessions, CA PDL, MAAPRAT, Conseil régional ?, FAM
Moyens financiers ou humains	CPER, FICIA...
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD (sous réserve de la future programmation)
Indicateurs de réalisation	<i>A définir</i>

Action n°	8
Libellé de l'action	Assurer la compétitivité du secteur en amont et en aval
<b>Sous-action n°8.B</b>	<b>Anticiper les risques de délocalisation des centres de décision agro-industriels et sur les savoir-faire stratégiques de la région.</b>
Objectif	Construire une boîte à outils financiers à destination des entreprises pour permettre de proposer des solutions de financement aux entreprises qui investissent, se modernisent, se restructurent ou sont à céder.
Description de l'action	Coop de France Ouest est en charge de la conduite de l'analyse des outils existants et des besoins potentiels et de l'animation d'un comité de pilotage dans le cadre du PRAD breton. Une extension de l'action à la région Pays de la Loire sera proposée.
Pilote(s)	Coop de France Ouest
Principaux partenaires	CDC, CCI, CA PDL, DRAAF, Conseil régional
Moyens financiers ou humains	

Calendrier de réalisation	2012
Indicateurs de réalisation	- Analyse régionale

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables
<b>Sous-action n°10.A</b>	<b>Encourager le développement des certificats d'économie d'énergie</b>
Objectif	
Description de l'action	<i>A définir</i>
Pilote(s)	
Principaux partenaires	DRAAF, DREAL, CA PDL ou GIE
Moyens financiers ou humains	

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Assurer la compétitivité du secteur en amont et en aval
<b>Sous-action n°10.B</b>	<b>Soutenir le développement des biomatériaux (exemples : lin, chanvre...) à une échelle compatible avec le développement de la fonction première alimentaire de l'agriculture (alimentation humaine, alimentation des élevages, cultures légumières, etc.).</b>
Objectif	
Description de l'action	Etat des lieux des filières biomatériaux dans la région. Définition des besoins d'accompagnement technico-économique des exploitants et des conditions de développement des filières adaptées.
Pilote(s)	
Principaux partenaires	CA PDL, DRAAF coopératives, groupements de producteurs, industriels, ADEME (écoconception, analyse du cycle de vie), AILE, CIVAM

Action n°	<b>10</b>
Libellé de l'action	Assurer la compétitivité du secteur en amont et en aval
<b>Sous-action n°10.C</b>	<b>Améliorer les performances énergétiques des exploitations dans une approche filière.</b>
Objectif	Expertiser les potentiels d'amélioration de performance énergétique par atelier sur l'exploitation pour lancer la dynamique comme une première étape pour une approche globale de l'exploitation.
Description de l'action	Expertise d'ateliers sur les améliorations possibles par une amélioration des pratiques sur l'exploitation et éventuellement des investissements qui pourraient être financés dans le cadre du PPE (action 10.2)
Pilote(s)	GIE ou CA PDL
Principaux partenaires	DRAAF, coopératives, groupements de producteurs, Conseil régional ?...
Moyens financiers ou humains	ADEME ?, Conseil régional ?, Etat ?
Calendrier de réalisation	Action continue sur la durée du PRAD
Indicateurs de réalisation	- Nombre d'expertises techniques individuelles par filière

Action n°	<b>12</b>
Libellé de l'action	Etre présents sur tous les marchés
<b>Sous-action 12.B</b>	<b>Soutenir les structures collectives visant à regrouper l'offre et se doter de moyens partagés pour se positionner sur des marchés pérennes</b>
Objectif	Encourager la création de structures collectives visant à regrouper l'offre et se doter de moyens partagés (humains et commerciaux) notamment pour les marchés export.
Description de l'action	<i>A définir</i>
Pilote(s)	Coop de France Ouest
Principaux partenaires	DRAAF, interprofessions
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	2012 : construction de l'action
Indicateurs de réalisation	

Action n°	<b>13</b>
Libellé de l'action	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire
<b>Sous-action 13.A</b>	<b>Favoriser l'information des consommateurs : étiquetage nutritionnel et origine ; mieux organiser la visibilité des démarches qualité/environnement...</b>
Description de l'action	S'assurer que le consommateur ait une bonne connaissance des signes distinctifs apposés sur les aliments. Apporter au consommateur des moyens faciles de s'informer sur ces signes
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	DIRECCTE, CA PDL, UFC Que Choisir, INAO
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	2012 : construction de l'action
Indicateurs de réalisation	Nombre de campagnes d'information réalisées.

Action n°	<b>13</b>
Libellé de l'action	contribuer à l'amélioration de la qualité de l'offre alimentaire
<b>Sous-action 13.C</b>	<b>Sensibiliser la RHD et faire connaître pour qu'elle utilise davantage les produits locaux</b>
Objectif	Favoriser les initiatives locales de formation des acteurs de l'éducation ou des personnels de cantine.
Description de l'action	Mener des actions de sensibilisation des élus et gestionnaire des restaurants collectifs
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	CAPDL, interprofessions, Education nationale, Communes, associations
Moyens financiers ou humains	DRAAF
Calendrier de réalisation	2012 : construction de l'action
Indicateurs de réalisation	Evaluation de l'approvisionnement de la RHF (enquêtes auprès des acheteurs et des vendeurs) Nombre de classes participant aux « classes du goût » Nombre de rationnaires concernés par « Bien manger dans ma petite cantine »

## Enjeu 4 : Faciliter l'adaptation de l'agriculture ligérienne aux changements et accompagner ses évolutions

Action n°	<b>14</b>
Libellé de l'action	Soutenir l'innovation pour permettre aux filières de relever les défis futurs
<b>Sous-action 14.A</b>	<b>Accompagner les initiatives locales contribuant à développer l'innovation et les faire partager</b>
Description de l'action	Accompagner les initiatives contribuant à développer l'innovation tant organisationnelle que technique et les faire partager en favorisant notamment les coopérations recherche/développement/formation
Pilote(s)	DRAAF
Principaux partenaires	CA PDL, Coop de France Ouest, FRGEDA, FRCIVAM
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	2012 : construction de l'action
Indicateurs de réalisation	

Action n°	<b>14</b>
Libellé de l'action	Soutenir l'innovation pour permettre aux filières de relever les défis futurs
<b>Sous-action 14.B</b>	<b>Accompagner la certification environnementale, les démarches « agriculture écologiquement intensive ».</b>
Description de l'action	<i>A définir</i>
Pilote(s)	CA PDL, DRAAF
Principaux partenaires	FARRE, organismes de conseil aux agriculteurs, enseignement agricole, organismes économiques
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	2012 : construction de l'action
Indicateurs de réalisation	

Action n°	<b>15</b>
Libellé de l'action	Développer des outils permettant d'anticiper les évolutions
<b>Sous-action 15.A</b>	<b>Développer des outils de gestion des risques.</b>
Description de l'action	Promouvoir des formations auprès des agriculteurs sur l'importance de la gestion des risques, des divers outils existants.
Pilote(s)	CA PDL, DRAAF
Principaux partenaires	FRSEA, VIVEA
Moyens financiers ou humains	
Calendrier de réalisation	2012 : construction de l'action
Indicateurs de réalisation	